

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 15 juillet 2019, à 19 h..

Sont présents : Madame la conseillère Anne Scott

Monsieur le conseiller Daniel Grenier Madame la conseillère Devon Reid Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy Monsieur le conseiller Kevin Vocino

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux Madame la conseillère Mélanie Roldan Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire

Normand Dyotte

Sont aussi présents : Monsieur Marc Rouleau, directeur général

Me Pascale Synnott, greffière et directrice,

Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h.

1. CONSEIL MUNICIPAL

19-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait du point suivant :

7.9. Modification - Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019
- 1.3. Nomination membres substituts comité de démolition





2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.1. Nomination - employé cadre - directeur général adjoint

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôt rapport des déboursés juin 2019
- 4.2. Dépôt rapport des virements budgétaires période du 1^{er} avril au 30 juin 2019
- 4.3. Octroi de contrat services bancaires appel d'offres 1935-FI
- 4.4. Octroi de contrat acquisition et installation d'équipements audiovisuels au complexe Roméo-V.- Patenaude appel d'offres 1939-FI

5. SERVICES JURIDIQUES

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1. Aide financière athlètes
- 6.2. Aide financière Programme d'aide pour la création d'organisme

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt liste des personnes engagées période du 18 juin au 15 juillet 2019
- 7.2. Autorisation de signatures lettres d'entente BA-2019-08 et BA-2019-09
- 7.3. Autorisation de signatures lettre d'entente BU-2019-02
- 7.4. Embauche employé cadre *directeur*, Service du développement
- 7.5. Embauche employé cadre *directeur adjoint*, Service des loisirs
- 7.6. Embauche employée cadre *chef de division,* Comptabilité et finances et trésorier adjoint
- 7.7. Embauche employé cadre bibliothécaire, service aux usagers et collections
- 7.8. Embauche col blanc régulier préposée à la cour municipale
- 7.9. Modification Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre





8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

- 9.1. Ajustement budgétaire stabilisation des berges de la rivière de la Tortue
- 9.2. Octroi de contrat honoraires professionnels surveillance des travaux d'aménagement de la place de la Fonderie

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Approbation demandes de P.I.I.A. 2 juillet 2019
- 10.2. Demande de dérogation mineure 11, boulevard Montcalm Sud
- 10.3. Demande de dérogations mineures 330 à 436, rue d'Émeraude
- 10.4. Autorisation de signatures place de la Fonderie acte de cession à des fins de parc servitude de non-construction
- 10.5. Autorisation de signatures Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie
- 10.6. Autorisation de signatures Addendum 1 à l'Entente relative à des travaux municipaux concernant le développement domiciliaire TOD de la gare phase 1

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Octroi de contrat fourniture et pose de béton bitumineux sur le site de l'écocentre appel d'offres 1936-TP
- 11.2. Octroi de contrat opération et gestion d'un écocentre appel d'offres 1937-TP
- 11.3. Octroi de contrat fourniture et installation de caissons préfabriqués pour l'écocentre appel d'offres 1938-TP
- 11.4. Autorisation disposition du surplus de matériel usagé
- 11.5. Autorisation de signature permis de pesticides

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 5016 programme de revitalisation pour les secteurs industriels
- 12.2. Adoption Règlement d'emprunt 1412 travaux municipaux pour le projet TOD de la gare





- 13. DIVERS
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-07-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

Il est proposé et unanimement résolu:

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 juin 2019.

19-07-03 NOMINATION - MEMBRES SUBSTITUTS - COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0363.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient nommés les conseillers municipaux Daniel Grenier et Vincent Chatel pour agir à titre de membres substituts du comité de démolition, pour une période d'un an.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

19-07-04 NOMINATION - EMPLOYÉ CADRE - *DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT l'organigramme existant de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT les projets en développement et les enjeux économiques futurs de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Diane Dufresne au poste de directrice générale adjointe, lequel vient s'ajouter à son poste actuel de trésorière et directrice du Service des finances, classe 2, échelon 3 de la Grille salariale des directeurs de service, rétroactivement au 1^{er} mai 2019, pour une période de 24 mois, aux conditions stipulées à la Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et à l'entente à intervenir;

QUE le directeur général soit autorisé à signer cette entente.





3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

19-07-05 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - JUIN 2019

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 1328, la trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019 pour un total de 3 468 336,56 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-07-06 DÉPÔT - RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2019

Conformément au Règlement 1328, la trésorière dépose au conseil le rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-07-07 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES BANCAIRES - APPEL D'OFFRES 1935-FI

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0356;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1935-FI, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Banque Nationale du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services bancaires, pour des revenus d'intérêts estimés de 2 070 000 \$, des frais applicables à la marge de crédit de 929 250 \$ s'il y a lieu, et aucuns frais administratifs pour les années 2019, 2020 et 2021;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour la période optionnelle 2022 à 2023, pour des revenus d'intérêts estimés de 1 380 000 \$, des frais applicables à la marge de crédit de 619 500 \$ s'il y a lieu, et aucuns frais administratifs, sous réserve de l'avis prévu à l'article 3, section devis technique du devis;





QUE les documents d'appel d'offres 1935-FI, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du Règlement 1411 sur la gestion contractuelle.

19-07-08 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS AU COMPLEXE ROMÉO-V.-PATENAUDE - APPEL D'OFFRES 1939-FI

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0351;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres sur invitation 1939-FI, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à AVH Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements audiovisuels au complexe Roméo-V.-Patenaude, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 53 586 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1939-FI, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

- 5. SERVICES JURIDIQUES
- 6. SERVICE DES LOISIRS

19-07-09 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0322;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux athlètes.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes :





Événements	Montants	Noms des participants
Championnat du monde de cheerleading 2019, du 27 avril au 2 mai 2019, à Orlando (États-Unis)	500 \$	Madame Maude Boudreau
Championnats québécois de gymnastique 2019, catégorie JO8 11-12, du 26 au 28 avril 2019, à Vaudreuil (Québec)	150 \$	Madame Ella Pike
Championnats québécois de gymnastique 2019, catégorie Espoir 1, du 26 au 28 avril 2019, à Vaudreuil (Québec)	150 \$	Madame Maëli Soulière
Championnats provinciaux de Hockey Québec, Coupe Dodge 2019, volet féminin, du 11 au 14 avril 2019, à Montréal (Québec)	150 \$	Madame Arielle Rémillard
Nationaux volleyball Canada 2019, catégorie 16UB masculin, du 9 au 14 mai 2019, à Toronto (Ontario)	300 \$	Monsieur Nikolay Papanchev
Nationaux volleyball Canada 2019, catégorie 14U féminin, du 2 au 5 mai 2019, à Ottawa (Ontario)	300 \$	Madame Gabrielle Provencher Madame Léanne Rémillard
Nationaux volleyball Canada 2019, catégorie 14U masculin, du 2 au 5 mai 2019, à Ottawa (Ontario)	300 \$	Monsieur Martin Apostolov
Championnat provincial de flag football scolaire 2019, catégorie Benjamin, du 8 au 9 juin 2019, à Trois-Rivières (Québec)	150 \$	Monsieur Danick Leroux
Championnat provincial de flag football scolaire 2019, catégorie Cadet, du 8 au 9 juin 2019, à Trois-Rivières (Québec)	150 \$	Monsieur Alexis Cloutier

19-07-10 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE POUR LA CRÉATION D'ORGANISME

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0327;

CONSIDÉRANT la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes et le Programme d'aide création d'organisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu:

QUE soit accordée une aide financière de 1 200 \$ à la Ligue de hockey pour adultes de Candiac pour la création de leur organisme.





7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

19-07-11 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 18 JUIN AU 15 JUILLET 2019

Conformément au Règlement 1328, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 18 juin au 15 juillet 2019.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-07-12 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRES D'ENTENTE BA-2019-08 ET BA-2019-09

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions des lettres d'entente suivantes avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs :

- BA-2019-08 : relative à la création de quatre fonctions de coordonnateurs, Service des loisirs;
- BA-2019-09 : relative à la renonciation d'une employée à son droit de retour dans l'unité d'accréditation et à l'affichage du poste de coordonnateur Milieu sportif, division Sports et loisirs, Service des loisirs:

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer les lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

19-07-13 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2019-02

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2019-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à l'attribution d'un poste de *préposée aux équipements*, division Sports et loisirs, Service des loisirs, temps plein régulier;





QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

19-07-14 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - *DIRECTEUR*, SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Steve Larose au poste de directeur, Service du développement, classe 3, échelon 1 de la Grille salariale des directeurs de service, à compter du 16 juillet 2019, aux conditions stipulées à la Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et à la lettre du directeur général en date du 11 juillet 2019 et conservée au dossier de l'employé.

19-07-15 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - *DIRECTEUR ADJOINT*, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Hugo Péloquin au poste de directeur adjoint, Service des loisirs, classe 13, échelon 1 de la Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau, à compter du 16 juillet 2019, aux conditions stipulées à la Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et à la lettre du directeur général en date du 11 juillet 2019 et conservée au dossier de l'employé.





19-07-16 EMBAUCHE - EMPLOYÉE CADRE - CHEF DE DIVISION, COMPTABILITÉ ET FINANCES ET TRÉSORIER ADJOINT

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière et directrice du Service des finances et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Nadia Renée au poste de chef de division, Comptabilité et finances et trésorière adjointe, Service des finances, classe 11, échelon 5 de la Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau, à compter du 21 août 2019, aux conditions stipulées à la Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et à la lettre du directeur général en date du 25 juin 2019 et conservée au dossier de l'employée.

19-07-17 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - BIBLIOTHÉCAIRE, SERVICE AUX USAGERS ET COLLECTIONS

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu:

QUE soit embauché monsieur David Harrison au poste de bibliothécaire, service aux usagers et collections, Service des loisirs, classe 10, échelon 2 de la Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau, à compter du 16 juillet 2019, aux conditions stipulées à la Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et à la lettre du directeur général en date du 11 juillet 2019 et conservée au dossier de l'employé.

19-07-18 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER - PRÉPOSÉE À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice des Services juridiques et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Stéphanie Murphy au poste de *préposée à la cour*, Services juridiques, col blanc régulier, classe B1, échelon 1, à compter du 5 août 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.





MODIFICATION - POLITIQUE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE (RETIRÉ)

- 8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON
- 9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DIVISION GÉNIE

19-07-19 AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE - STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0334;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour le projet de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue afin de tenir compte des exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE ces exigences du MELCC engendrent un ajustement budgétaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes à la réalisation du projet de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue, jusqu'à concurrence d'un montant de 220 000 \$, plus les taxes applicables, et à puiser les fonds nécessaires à même les Règlements d'emprunts 1371 et 1404;

QUE soit autorisé l'acquittement des coûts additionnels relatifs à l'exécution des travaux contingents à L.A. Hébert ltée.

19-07-20 OCTROI DE CONTRAT - HONORAIRES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONDERIE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0361;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la surveillance des travaux d'aménagement des espaces publics de la place de la Fonderie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré dans le cadre de la surveillance des travaux d'aménagement des espaces publics de la place de la Fonderie;

QUE soit octroyé à Stantec experts-conseils ltée ce contrat de surveillance, aux taux horaires soumis, pour un montant approximatif de 87 520 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services professionnels proposée et datée du 19 juin 2019;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1405;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du Règlement 1411 sur la gestion contractuelle.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

19-07-21 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0359;

CONSIDÉRANT le Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 2 juillet 2019.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AGRANDISSEMENT				
	Approuver les demandes de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment unifamilial de structure isolée pour les adresses suivantes :			
N ^{os} recommandations Adresses N ^{os} demandes PIIA Conditions				
CCU-2019-07-74	46, rue de Charente	2019-20093	que le matériau de parement apposé sur la façade avant soit de type Canexel de couleur bois de Santal.	
CCU-2019-07-75	11, boulevard Montcalm Sud	2019-20081	s.o.	





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADES

Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades des bâtiments unifamiliaux de structure isolée pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-07-77	8, place d'Avignon	2019-20084	S.O.
CCU-2019-07-78	18, avenue Balzac	2019-20082	s.o.
CCU-2019-07-79	41, place de Bretagne	2019-20099	s.o.
CCU-2019-07-80	77, place de Chambord	2019-20091	s.o.
CCU-2019-07-82	2, avenue Jackson	2019-20102	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADES

Approuver la demande de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment industriel à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	Nº demande PIIA	Conditions
CCU-2019-07-83	140, boulevard de l'Industrie	2019-20095	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADES

Approuver la demande de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment commercial à l'adresse suivante :

Commercial a 1 adresse survante.			
N°	Adresse	Nº demande	Conditions
recommandation		PIIA	
CCU-2019-07-85	40, boulevard Montcalm Nord	2019-20086	que le couronnement de l'agrandissement soit d'une couleur grise, identique au reste du bâtiment.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION D'UN P.I.I.A.

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un P.I.I.A. approuvé pour un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

Nº recommandation	Adresse	N⁰ demande PIIA	Condition
CCU-2019-07-81	51, avenue de Honfleur	2019-20048	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION D'UN PIIA DE CONSTRUCTION NEUVE

Approuver la demande de PIIA pour la modification des plans d'implantation et d'intégration architecturale approuvés pour la construction de bâtiments unifamiliaux en structure contigüe pour les adresses suivantes :

N° recommandation	Adresses	No demande PIIA	Conditions
CCU-2019-07-87	3 à 275, rue d'Ambre	2019-20101	 que les avant-toits au-dessus de la porte de garage soient préservés; que les bacs de plantation sur les terrasses soient préservés.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Approuver les demandes de PIIA pour l'aménagement paysager pour des projets de développement de bâtiments unifamiliaux en structure contigüe aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-07-88	3 à 275, rue d'Ambre	2019-20101	 que soit retirée la condition obligeant l'inclusion de la mesure de mitigation sonore au plan d'aménagement paysager (résolution 17-02-09, CCU- 2017-01-07)
CCU-2019-07-89	15 à 69, avenue des Chênes 1, avenue des Marronniers 9 à 41, rue des Marronniers	2019-20098	 que les bornes fontaine sur le domaine privé soient accessibles par des trottoirs ou une allée d'accès et devront être exemptes de tout élément pouvant obstruer leur accès; que la bonification d'éléments axés sur le développement durable soit intégrée à tous les bâtiments du lot faisant partie de la présentation, à l'exception du bâtiment servant à des fins de vente. Ces éléments devront être présentés dans les soixante (60) jours suivant la présente résolution; que l'aménagement définitif de la zone tampon servant à l'aménagement du mur acoustique en bordure de l'autoroute et de l'allée d'accès permettant le passage des véhicules des services d'urgence soit approuvé dans les soixante (60) jours suivant la présente résolution et qu'il intègre les éléments suivants: Des œuvres artistiques ou une configuration axée sur le design urbain; Un aménagement encourageant la mobilité active tout en combinant les aménagements ludiques;





- L'utilisation de
végétaux, de
mobilier ou de
muret pour
moduler le
paysage ainsi
qu'une stratégie
permettant de
réduire l'effet
d'ilot de chaleur
associé à ces
aménagements.

19-07-22 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -11, BOULEVARD MONTCALM SUD

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 11, boulevard Montcalm Sud, dans la zone H-336. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0357 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-07-76).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* pour le bâtiment situé sur le lot 2 095 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 11, boulevard Montcalm Sud, dans la zone H-336, afin de permettre :

• un rapport d'espace bâti/terrain de 0,29 au lieu de 0,25.

19-07-23 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 330 À 436, RUE D'ÉMERAUDE

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur cette demande pour les bâtiments situés sur le lot 6 265 848, aux adresses civiques projetées 330 à 436, rue d'Émeraude, dans la zone H-152. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0362 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-07-90).





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu:

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* pour les bâtiments situés sur le lot 6 265 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, aux adresses civiques projetées 330 à 436, rue d'Émeraude, dans la zone H-152, afin de permettre :

- une façade arrière d'un bâtiment constituée à 72 % de maçonnerie au lieu de 80 %;
- la construction d'une galerie pour chaque logement au lieu d'une terrasse ou d'un balcon.

19-07-24 AUTORISATION DE SIGNATURES - PLACE DE LA FONDERIE - ACTE DE CESSION À DES FINS DE PARC - SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0355;

CONSIDÉRANT QU'une première cession de terrains à des fins de parc a été convenue avec le promoteur du développement domiciliaire Le Square Candiac afin de permettre à la municipalité de procéder aux travaux d'aménagement de la place de la Fonderie au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de non-construction a été ajoutée à l'acte de cession;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu entre les parties que la cession et/ou compensation exigible à des fins de parc reste à parfaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'acte de cession et servitude pour les lots 6 022 105 et 6 294 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, de la place de la Fonderie;

QUE la Ville de Candiac accepte la contribution à des fins de parc desdits lots, par voie de cession gratuite, de la part du promoteur 9227-1584 Québec inc., aux conditions prévues à l'*Entente - développement domiciliaire Le Square Candiac*;

QUE tous les frais inhérents à cette cession à la Ville soient assumés par le promoteur cédant conformément à cette entente;

QUE la directrice des Services juridiques, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général, soit désigné(e) signataire de l'acte de cession notarié à intervenir et de tous documents incidents à la cession, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la résolution 19-04-43 soit remplacée par la présente.





19-07-25 AUTORISATION DE SIGNATURES - CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0368;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac participe au programme des partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI);

CONSIDÉRANT la mise sur pied, par le FCM et la Convention mondiale des maires, d'un bureau d'aide aux municipalités dans le cadre d'un projet pilote sur l'action climatique visant à soutenir les autorités locales dans leurs efforts d'atténuation des changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Candiac à profiter des avantages et du soutien associés à une participation à la Convention, en lien direct avec sa volonté de faire du développement durable l'assise sur laquelle sera bâti le Candiac de demain.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu:

QUE le maire, monsieur Normand Dyotte, soit autorisé à signer la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, en pleine connaissance des engagements présentés dans la déclaration d'engagement, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE le conseil de la Ville s'engage à réduire les émissions de CO₂ sur son territoire d'au moins 40 % d'ici 2030.

19-07-26 AUTORISATION DE SIGNATURES - ADDENDUM 1 À L'ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE TOD DE LA GARE - PHASE 1

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0348;

CONSIDÉRANT l'Entente relative à des travaux municipaux concernant le développement domiciliaire TOD de la gare - phase l conclue le 21 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville consent à modifier l'article 53 de ladite entente afin de permettre la réduction du montant de la lettre de garantie bancaire suivant l'avancement des travaux, sous réserve des autres conditions de l'entente.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu:





QUE soit approuvé l'addendum 1 à l'entente précitée à intervenir avec 9225-8813 Québec inc., tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service du développement ou son remplaçant soient autorisés à signer cet addendum en deux exemplaires, pour et au nom de la Ville de Candiac.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

19-07-27 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX SUR LE SITE DE L'ÉCOCENTRE - APPEL D'OFFRES 1936-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0313;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1936-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Pavage Axion inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et pose de béton bitumineux sur le site de l'écocentre, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 53 544 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1936-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1431.

19-07-28 OCTROI DE CONTRAT - OPÉRATION ET GESTION D'UN ÉCOCENTRE - APPEL D'OFFRES 1937-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0335;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1937-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Nature-Action Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de planification et mise en service d'un écocentre, au taux horaire soumis, pour un montant approximatif de 2 778,80 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le contrat de gestion des opérations d'un écocentre, au taux horaire soumis, pour un montant approximatif de 120 274 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 novembre 2020;





QUE le contrat de gestion des opérations soit reconduit optionnellement pour une période de deux ans selon les prix suivants, sous réserve de l'article 4 et de toute clause applicable du devis :

Périodes	Montants plus les taxes applicables
2020-2021	99 635,20 \$
2021-2022	102 569,60 \$

QUE les documents d'appel d'offres 1937-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du Règlement 1411 sur la gestion contractuelle.

19-07-29 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CAISSONS PRÉFABRIQUÉS POUR L'ÉCOCENTRE - APPEL D'OFFRES 1938-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0352;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1938-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et installation de caissons préfabriqués de béton, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 408 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1938-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1431.

19-07-30 AUTORISATION - DISPOSITION DU SURPLUS DE MATÉRIEL USAGÉ

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0321;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Politique d'acquisitions de biens et de services*, il est possible de disposer du matériel jugé inutile ou désuet, sous réserve de l'approbation du conseil.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à disposer du surplus de matériel usagé identifié ci-dessous, conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services* en vigueur :

• 2 canons à eau sur remorque (99-23 et 00-45)	Citerne pour saumure	Rails en métal
2 pelles pour déneigement	Doigt pour rétrocaveuse	4 structures de ballon-panier
• 2 tourbières	Épandeur de semence	Table de métal pour atelier mécanique
• 10 sections de quai flottant inutilisées depuis plus de 20 ans	• Ford Focus 2004 (04-21)	Toit d'abribus
• 270 mètres cubes de pavé uni divers	Grattoir pour chemin de gravier	• Toyota Prius 2006 (06-27)
Boite pour transport d'asphalte	Grillage pour garage	• Toyota Yaris 2007 (07-04)
• Camion aqueduc 2004 (04-03)	Levier de métal	Tuyau galvanisé
Citerne pour arroser	Machine à émulsion de bitume	• Ford Ranger 2009 accidenté (09-06)* *sous réserve de l'analyse du dossier d'assurance par la direction des Services juridiques

19-07-31 AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMIS DE PESTICIDES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0369.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE monsieur Sébastien Lévesque, directeur, Service des Travaux publics ou monsieur Hugo Laperle, ingénieur forestier, Service des travaux publics, soit autorisé à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur les pesticides* et ses règlements, pour et au nom de la Ville de Candiac.





12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

19-07-32 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 5016 - PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LES SECTEURS INDUSTRIELS

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 5016 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs industriels de la Ville de Candia*c sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

19-07-33 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1412 - TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE PROJET TOD DE LA GARE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0307;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement d'emprunt 1412 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement autorise le conseil à emprunter la somme de 3 535 000 \$, pour un terme de 20 ans, relativement à des travaux municipaux dans le cadre du projet de développement domiciliaire du TOD de la gare;

CONSIDÉRANT QUE, afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera imposé par le Règlement une taxe sur les immeubles imposables selon les répartitions suivantes :

- 2 704 300 \$ au Bassin A (76,5 % de l'emprunt);
- 194 400 \$ au Bassin B (5,5 % de l'emprunt);
- 636 300 \$ à l'ensemble du territoire de la Ville (18 % de l'emprunt).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu:





QUE soit adopté le règlement intitulé Règlement 1412 décrétant des travaux municipaux dans le cadre du développement domiciliaire le TOD de la gare et autorisant un emprunt de 3 535 000 \$ pour en défrayer le coût;

QUE la tenue du registre requis par la loi, afin de soumettre le Règlement à l'approbation des personnes habiles à voter, soit fixée au 12 août 2019 ou à toute autre date déterminée par la greffière.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 37.

NORMAND DYOTTE

Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate Greffière et directrice

